

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 05-09.04.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 13

SEANCE du **09 avril 2024**

Présents : 8

Votants : 11

**Date de la convocation :**

03.04.2024 L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 18 heures 30, le Conseil

**Date d'affichage :** Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
03.04.2024 prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de  
M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : MM. LIGONNIERE E., TALON T., LACOMBE D., THIVELLIER D., URBANOVSKY L. et Mmes LE  
POTIER P., JACOB I.,

Absentes excusées : MM. CARRE L. a donné pouvoir à LIGONNIERE E., LABARRE P. a donné pouvoir à  
LACOMBE D., DABILLY P a donné pouvoir à M. MOREAU S. Mmes DAUSSET M., PICHON S.,

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

### OBJET DE LA DELIBERATION : Vote du Budget principal 2024

Le Maire fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme  
suit :

Section de FONCTIONNEMENT	<b>531 316.82€</b>
Section d'INVESTISSEMENT	<b>163 774.83€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le budget 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **531 316.82€** en  
section de fonctionnement et **163 774.83€** en section d'investissement.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,



Serge MOREAU